

GUIDE DE L'ÉTUDIANT(E) EN SITUATION DE HANDICAP



SOMMAIRE

ÉDITO	P.3
QU'EST-CE QUE LE HANDICAP	P.4
LES GRANDS TYPES DE HANDICAP	P.5
DES JOURNÉES HANDICAP ET ÉTUDES SUPÉRIEURES	P.7
UN ACCUEIL PERSONNALISÉ	P.9
UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE	P.11
UN SUIVI TOUT AU LONG DES ÉTUDES	P.12
UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA RELATION AVEC LES ENTREPRISES	P.15
CONTACTS	P.16





ÉDITO

L'arrivée à l'université est une étape importante pour tout nouvel étudiant.

Elle l'est d'autant plus pour les étudiants à besoins spécifiques.

90 % des jeunes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur sont accueillis en université et plus de 1 000 sont inscrits cette année à l'Université de Lorraine qui se veut inclusive. L'existence d'une structure dédiée dans chaque établissement d'enseignement supérieur montre l'importance que représente la prise en compte du handicap.

L'Université de Lorraine s'est emparée très tôt de la question pour en faire un axe fort de sa politique d'établissement.

Ainsi, dès 2001, notre établissement s'est doté d'un service dédié et a développé un dispositif original d'accompagnement de ses étudiants en situation de handicap.

Vous avez choisi l'Université de Lorraine parce que vous avez des projets, d'étude et professionnel : nous agissons ensemble pour qu'ils se concrétisent.

Ce guide propose de dérouler les différentes étapes qui rythment la vie d'étudiant : information, orientation, choix des études, accueil, accompagnement et suivi tout au long des études, mise en relation avec l'entreprise.

L'Université de Lorraine est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue !

Pierre MUTZENHARDT
Président de l'Université de Lorraine

QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

L'Université de Lorraine est fière de vous compter parmi ses étudiants. Dans le cadre de sa démarche en faveur de l'égalité des chances, l'université s'implique depuis 2001 pour que le handicap ne soit pas un frein à vos études. La meilleure façon d'aborder un sujet étant de s'entendre sur les définitions, voici quelques précisions sur ce qu'est le handicap.

■ DÉFINITION DU HANDICAP :

Selon la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La loi a profondément changé les obligations des universités en matière d'accueil des personnes handicapées. Son article 20 prévoit que « les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études ».

■ LE HANDICAP : UNE QUESTION DE CONTEXTE

Le handicap se définit par rapport à un environnement. Une déficience donnée, créera une situation de handicap ou non en fonction des contraintes propres à l'activité de la personne concernée.

■ DÉCLARER SON HANDICAP C'EST AMÉLIORER SES CONDITIONS D'ÉTUDES

Pour étudier dans de bonnes conditions, le handicap peut être compensé. De nombreuses solutions humaines, organisationnelles ou techniques existent pour concilier contraintes dues au handicap et études réussies. Vous trouverez dans ce guide les démarches à suivre pour en bénéficier si nécessaire. N'hésitez pas, toute une équipe est à votre écoute!
L'université peut vous proposer des aménagements pédagogiques, mais aussi vous informer dans vos démarches pour obtenir des aides à la vie quotidienne de la part de la MDPH, pour le transport, etc.





LES GRANDS TYPES DE HANDICAP

Le handicap recouvre bien plus de situations qu'on l'imagine souvent. Par exemple, il est invisible dans la majorité des cas. Voici les catégories principales de handicap :



LE HANDICAP MOTEUR :

Il recouvre l'ensemble des troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité. Certaines déficiences motrices d'origine cérébrales peuvent également provoquer des difficultés pour s'exprimer, sans altération des capacités intellectuelles.

Exemples : maladies neuro-dégénératives, paraplégie, etc.



LE HANDICAP AUDITIF :

La surdité est la diminution ou la suppression, de la capacité d'entendre des sons.



LE HANDICAP COGNITIF :

Le handicap cognitif est la conséquence de dysfonctionnements des fonctions cognitives (lire, parler, mémoriser, comprendre) : troubles de l'attention, de la mémoire, du langage, des identifications perceptives (gnosies) et des gestes (praxies). Le handicap cognitif n'implique pas de déficience intellectuelle mais des difficultés à mobiliser ses capacités.

Exemples : Autisme, dyslexie, troubles de l'attention, de la mémoire, dyspraxie, dysphasie, etc.



LA MALADIE INVALIDANTE :

Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes. Elles peuvent être momentanées, permanentes ou évolutives.

Exemples : cancer, mucoviscidose, sclérose en plaque, épilepsie, etc.



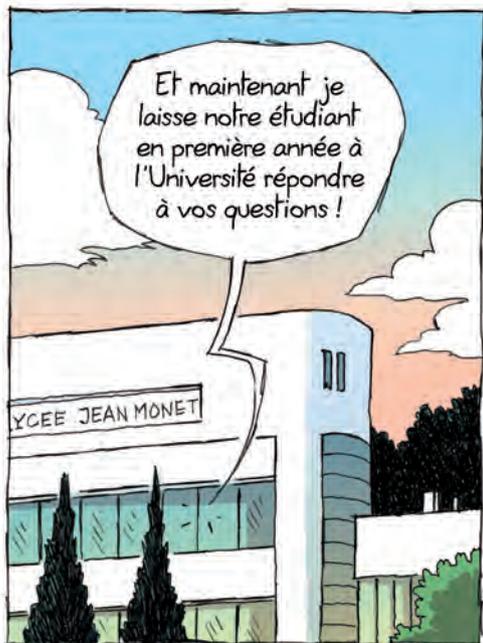
LE HANDICAP VISUEL :

La déficience visuelle est une diminution, une altération, voire une suppression de la capacité de voir des images, des couleurs.

LE HANDICAP PSYCHIQUE :

Il est la conséquence d'une maladie mentale, de troubles psychiatriques, d'une perturbation de l'équilibre psychologique. Il n'affecte pas directement les capacités intellectuelles mais leur mise en œuvre.

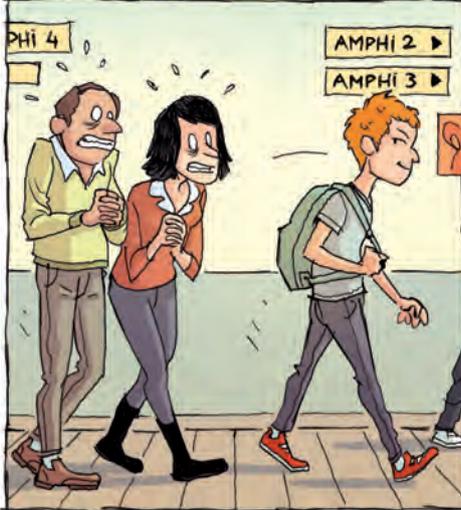
Exemples : dépression, phobies, troubles obsessionnels compulsifs, schizophrénie...



Disons que le CROUS a bien fait les choses en mettant en place des chambres adaptées...



... Et puis j'ai demandé à mes parents s'ils comptaient m'accompagner à tous les cours...



... Pour finir, je leur ai dit que ça valait mieux que de m'avoir à la maison pour les 30 ans qui viennent !





DES JOURNÉES HANDICAP ET ÉTUDES SUPÉRIEURES

POUR MIEUX VOUS INFORMER

Afin d'encourager les lycéens en situation de handicap à poursuivre des études supérieures (BTS, DUT, Universités, CPGE, Grandes Écoles, IRTS, IFSI...) le rectorat de l'Académie de Nancy-Metz, l'Université de Lorraine et le Service d'Intégration Scolaire et Universitaire (SISU), organisent deux journées d'information à Metz et à Nancy.

Les journées Handicap et Études supérieures s'adressent aux élèves des classes de 1^{re} et Terminale, en situation de handicap (moteur, sensoriel, atteints de troubles du langage, de handicap psychique...) reconnu ou non par la MDPH, à leur famille, aux professionnels et à l'ensemble des personnes qui se sentent concernées.

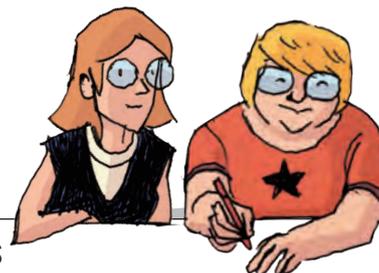
Elles permettent d'obtenir des éléments d'information :

- sur l'accessibilité en fonction des différents types de handicap
- sur les dispositifs d'accueil spécifiques en Lorraine sur les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier de mesures d'accompagnement facilitant le quotidien de l'étudiant (prise de notes, aide à la locomotion, tiers temps supplémentaires aux examens...).

Ces informations recouvrent tous les cursus post-Bac, bien au-delà de la seule université.

Les lycéens y ont aussi la possibilité de rencontrer :

- des étudiants en situation de handicap qui leur font part de leur expérience.
- des interlocuteurs privilégiés de divers établissements d'enseignement supérieur.
- des partenaires de ces établissements.



■ TÉMOIGNAGES

Lors d'une table ronde, Maiwenn, Valentin, Alice, Clarisse, Antonin et Pierre, ont fait part de leurs expériences tant sur le plan des études que de la vie sociale d'un étudiant, du logement ou des déplacements au quotidien.

Retrouvez ici leurs témoignages sur
Radio campus Lorraine :

<http://factuel.univ-lorraine.fr/node/10497>







UN ACCUEIL PERSONNALISÉ

Pour vous permettre d'étudier dans les meilleures conditions, plusieurs interlocuteurs sont à votre écoute en toute confidentialité. Contactez-les rapidement (avant la rentrée) pour que tous les aménagements nécessaires soient mis en place pour le début des cours.

■ SERVICE HANDICAP ÉTUDIANT :

Les chargés d'accueil accompagnent les étudiants en situation de handicap même avant leur inscription à l'université, notamment pour visiter l'université et aider le futur étudiant à préciser son projet d'études. Après un rendez-vous avec l'étudiant et le médecin universitaire, ils participent à la définition d'un accompagnement adapté. Il y a un travail essentiel de concertation avant de proposer des solutions, des réunions avec les différents acteurs du dispositif sont organisées régulièrement. Ils jouent ainsi un rôle d'intermédiaire avec les différents interlocuteurs : services de scolarité des composantes, services techniques, enseignants... et sont en contact permanent avec le médecin et SISU (le prestataire de l'Université de Lorraine pour l'accompagnement des étudiants en situation de handicap - voir page 11).

■ PRENDRE CONTACT

• Référent handicap de l'Université de Lorraine :

Yves CARDELLINI ☎ 03 72 74 05 30
yves.cardellini@univ-lorraine.fr

• Lorraine Nord

☎ 03 72 74 05 26

handicap-accueil3-contact@univ-lorraine.fr

• Lorraine Sud

☎ 03 72 74 05 25

handicap-accueil1-contact@univ-lorraine.fr

☎ 03 72 74 05 29

handicap-accueil2-contact@univ-lorraine.fr

• Lorraine IUT

☎ 03 72 74 05 28

handicap-accueil4-contact@univ-lorraine.fr



■ SUMPPS (SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ)

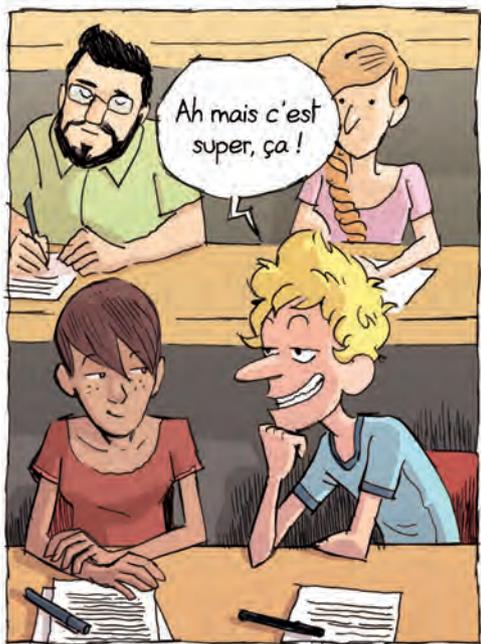
Vous devez contacter au plus tôt le médecin du SUMPPS afin qu'il établisse ses recommandations d'adaptations. Celles-ci serviront de base à votre plan d'accompagnement personnalisé.

■ PRENDRE CONTACT

• Lorraine Nord ☎ 03 72 74 05 40

• Lorraine Sud ☎ 03 72 74 05 71







UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Une fois que la commission handicap aura défini les aménagements à mettre en place, le service handicap étudiant et le médecin universitaire resteront impliqués dans votre suivi dans le cadre de votre plan d'accompagnement personnalisé. La mise en œuvre des aménagements décidés peut être confiée à notre prestataire de confiance : le SISU (service d'intégration scolaire et universitaire).

■ ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE :

Voici quelques prestations possibles pour faciliter vos conditions d'études :

- Prise des cours en notes
- Photocopies de cours
- Adaptation des supports de cours
- Aménagement des examens
- Soutien pédagogique et linguistique
- Numérisation de documents
- Repérage des locaux sur le lieu d'études
- Aide :
 - à la communication
 - à la manipulation
 - à la recherche en bibliothèque
 - à l'organisation

■ ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL :

Si nécessaire, en complément de l'accompagnement pédagogique, le SAMSAH (service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés, rattaché au SISU) propose une aide au quotidien sur les campus : actes de la vie quotidienne, soutien spécifique, rééducation, locomotion...

■ COMMENT FONCTIONNE UN BINÔME



- Je reçois les cours numérisés par mail dans un délai de 48 heures.
- En cas de besoin à propos du fonctionnement ou dysfonctionnement de mon binôme, je prends contact ou j'alerte ma chargée d'accueil.



- Je suis obligatoirement inscrit-e dans la même filière, j'ai le même niveau d'études et la plupart du temps, je suis dans les mêmes groupes de TD que mon binôme.
- Je vis ma vie d'étudiant-e normale. Je transmets uniquement mes prises de notes, car je ne suis pas formé-e pour accompagner dans les gestes de la vie quotidienne.

UN SUIVI...

COMMENT SE DÉROULE LA MISE EN PLACE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (PAEH)?

■ **DÈS L'OBTENTION DU BAC
OU DÈS QUE VOUS DÉCIDEZ DE VOUS (RÉ) INSCRIRE :**

Contactez votre **chargé d'accueil handicap**.

➔ Il vous recevra en entretien pour identifier vos besoins en lien avec votre projet d'études.

Vous rencontrez également le **médecin du SUMPPS**, muni(e) de vos justificatifs médicaux et de votre carnet de santé.

➔ Ce médecin, habilité par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), émet un certificat médical qui propose des aménagements personnalisés des conditions d'examens pour les sessions semestrielles ainsi que pour les épreuves de contrôle continu (temps majoré, secrétaire-assistant, utilisation de matériel...).

Ce certificat ne contiendra aucune information sur votre handicap ou votre maladie.



ATTENTION : LES AMÉNAGEMENTS SONT VALABLES UNIQUEMENT POUR L'ANNÉE EN COURS ET À RENOUELER TOUS LES ANS DÈS QUE VOUS PRENEZ LA DÉCISION DE VOUS



...TOUT AU LONG DES ÉTUDES

L'équipe plurielle composée du médecin référent handicap, du chargé d'accueil et d'accompagnement, d'un enseignant de l'année ou du cycle d'études concerné et éventuellement d'un professionnel du handicap se réunit en **commission handicap** en votre présence pour étudier et ajuster si nécessaire les aménagements préconisés par le médecin avant de les valider.

La question de l'accompagnement éventuel pour les cours est aussi abordée.

➔ Une décision individuelle vous est alors remise, ainsi qu'à votre composante de formation. Celle-ci précise les modalités d'accompagnement pour l'accès au savoir (enseignements : CM (cours magistraux), TD (travaux dirigés), TP (travaux pratiques) et examens).

Elle comprend :

- Un arrêté d'examen pour les examens.
- La mise en place d'un PAEH (plan d'accompagnement de l'étudiant handicapé) si besoin d'un accompagnement en cours.

Selon les situations, la commission handicap peut être réunie plusieurs fois au cours de l'année.

■ LA RECONNAISSANCE DE VOTRE HANDICAP PAR LA MDPH EST-ELLE NÉCESSAIRE ?

La possibilité de bénéficier d'aménagements à l'université n'est pas conditionnée par la déclaration préalable auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) car les médecins du SUMPPS (service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) sont eux-mêmes nommés par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), instance de la MDPH.

Cependant cette reconnaissance peut vous ouvrir d'autres droits couvrant la vie quotidienne comme des prestations financières ou en nature : aides techniques, assistance d'un auxiliaire de vie, transports adaptés (domicile-université) et l'octroi de la RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), utile pour vos stages, votre insertion professionnelle ou si vous êtes en formation par alternance.

■ ACCOMPAGNEMENT DANS LA RELATION AVEC LES ENTREPRISES

En complément du SOIP (service d'orientation et d'insertion professionnelle), la mission handicap reste à vos côtés sur la dimension handicap dans vos relations avec les entreprises.



UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA RELATION AVEC LES ENTREPRISES

POUR RÉPONDRE À VOS ASPIRATIONS PROFESSIONNELLES

À votre arrivée à l'université, vous avez été accompagné-e pour évaluer au mieux le parcours à suivre pour répondre à vos aspirations professionnelles. En cohérence avec vos études, le marché du travail et votre handicap, cet accompagnement se prolonge tant pour les stages en cours de cursus que pour votre démarrage dans la vie professionnelle.

LE SERVICE D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE (SOIP) vous propose aide, conseils et suivi personnalisés dans la construction d'un projet d'orientation ou d'insertion professionnelle (recherche de stages, emplois et alternance).

Le SOIP offre la possibilité de rencontrer des PsyEN (psychologues de l'Éducation Nationale), des conseiller-ères en orientation et des conseiller-ères emplois (entretiens techniques de recherches de stages/emplois, CV, LM). Vous avez la possibilité de les rencontrer lors d'entretiens individualisés. Vous avez accès librement à un fonds documentaire spécialisé et à des postes informatiques.

Vous pouvez prendre contact auprès d'un référent handicap selon votre secteur :

➔ **Site de Metz/Saulcy :**

Chargée d'accueil :
03 72 74 03 62
soip-contact@univ-lorraine.fr

➔ **Site de VANDOEUVRE /FST :**

Jocelyne RUSINOWITCH :
03 72 74 03 69
soip-contact@univ-lorraine.fr

➔ **Site de Nancy/CLSH :**

Géraldine BAVIERE-MARIE :
03 72 74 03 72
soip-contact@univ-lorraine.fr

■ **DE L'UNIVERSITÉ AU MONDE PROFESSIONNEL :
TÉMOIGNAGE DE NICOLAS,
JEUNE CHERCHEUR EN INFORMATIQUE**

En cours de DUT informatique, j'ai découvert avec passion la profession d'enseignant-chercheur. Je me suis donc réorienté vers Télécom Nancy, avec l'objectif de poursuivre mes études jusqu'au doctorat. En dernière année, j'ai suivi un double diplôme afin d'obtenir un master recherche. J'ai ainsi pu accomplir mon stage de fin d'études d'ingénieur dans le laboratoire de recherche où je termine actuellement ma thèse. Et aujourd'hui, je recherche un poste de recherche post-doctorale.

Suivre ce parcours avec mon handicap a nécessité de nombreux aménagements. J'ai bénéficié de l'accompagnement des services dédiés de l'Université de Lorraine qui ont mis à ma disposition des preneurs de notes et des outils d'adaptation des contenus informatiques me permettant de suivre les cours et d'avoir accès aux supports de cours.

Je dirais que la clé de la réussite est la communication avec les acteurs de l'équipe enseignante et accompagnante. Selon moi, il est vital que les étudiants osent expliquer aux enseignants les adaptations dont ils ont besoin.

CONTACTS

Intervention des chargés d'accueil selon les composantes de l'Université de Lorraine

ACCUEIL NANCY
handicap-accueil1-contact@univ-lorraine.fr
03 72 74 05 25

- Campus Lettres et Sciences Humaines
- Institut Européen de Cinéma et d'Audiovisuel
- Faculté de Droit, Sciences Economiques et Gestion
- CEU
- IPAG
- ISAM-IAE
- Pôle Herbert Simon
- Mines Nancy (ARTEM)
- ENSIC
- ENSGSI
- EEIGM
- INSPE (Site de Maxéville - Nancy)

ACCUEIL VANDŒUVRE-LÈS-NANCY
handicap-accueil2-contact@univ-lorraine.fr
03 72 74 05 29

- Faculté de Médecine
- Faculté d'Odontologie
- Faculté de Pharmacie
- Faculté des Sciences et Technologies
- Faculté des Sciences du Sport
- TELECOM-NANCY
- Polytech Nancy
- ENSAIA
- ENSG
- ENSEM
- CPP
- Faculté des Sciences et Techniques (Antenne d'Épinal)
- Faculté des Sciences du Sport (Antenne d'Épinal)
- ENSTIB
- Faculté de Droit - Epinal
- INSPE (Antenne d'Épinal)
- INSPE (Antenne Bar-le-Duc)

ACCUEIL METZ
handicap-accueil3-contact@univ-lorraine.fr
03 72 74 05 26

- Campus Saulcy - Metz
- Campus Bridoux - Metz
- Metz-Technopôle
- INSPE (Site de Montigny-lès-Metz)
- INSPE (Antenne de Forbach)
- INSPE (Antenne de Sarreguemines)
- Faculté de Droit - Sarreguemines

ACCUEIL IUT
handicap-accueil4-contact@univ-lorraine.fr
03 72 74 05 28

- IUT Nancy-Charlemagne
- IUT Nancy-Brabois
- IUT de Longwy
- IUT Nancy-Brabois (Antenne de Lunéville)
- IUT de Metz
- IUT de Moselle-Est (Site de Forbach)
- IUT de Moselle-Est (Site de Saint-Avold)
- IUT de Moselle-Est (Site de Sarreguemines)
- IUT Hubert Curien Epinal
- IUT Saint-Dié-des-Vosges
- IUT Thionville-Yutz

